

EDITORIAL



Cher(es) ami(es),

L'année 2024 a vu la nomination d'une nouvelle ministre de la Santé en la personne du docteur Geneviève DARRIEUSSECQ, allergologue, député centriste des Landes. Nous lui avons envoyé nos vœux de réussite.

Nous l'avons informée de la formidable étude du Professeur Michael Frass qui prouve l'efficacité de l'homéopathie dans la durée de survie des patients atteints de cancer pulmonaire non à petites cellules.

Forte de ces avancées dans la recherche en homéopathie, je fonde l'espoir que notre ministre aura à cœur de réintroduire une initiation à l'homéopathie durant les études de médecine pour inciter les jeunes médecins à se former grâce au DIU d'homéopathie.

L'homéopathie reste une alternative à la prescription médicamenteuse lourde chez les personnes de plus de 65 ans lors d'une consultation longue qui pourra désormais être cotée à 60 euros à partir de 2026.

En Europe, le monde des médecins homéopathes reste très actif grâce à l'ECH qui a tenu son congrès annuel à Séville en octobre.

Dans le monde, nous restons très soudés avec la ligue mondiale LMHI, afin de traverser cette période qui bouscule les médecins que nous sommes, attachés à leur diplôme de docteur en médecine et fiers de prescrire de l'homéopathie lorsque nous jugeons qu'elle est utile pour nos patients.

Ce d'autant plus que l'OMS veut promouvoir l'accès de tous les peuples à une médecine efficace et peu onéreuse.

Pour toutes ces raisons, le SNMHF est la structure qui vous défend au plus haut niveau et défend les valeurs de l'homéopathie pour qu'elle subsiste pour les générations futures.

Merci de nous soutenir en adhérant.

Bien confraternellement.

Florence Patrel – Présidente du SNMHF

SOMMAIRE

- **CHRONIQUE – LA MEDECINE : UNE DISCIPLINE EN PERPETUELLE EVOLUTION**
- **CODE DE DEONTOLOGIE – ARTICLE 56 – CONFRATERNITE**
- **COTATIONS DES ACTES MEDICAUX... ou COMMENT AMELIORER L'ORDINAIRE... !**

- **GRAND SUCCES A LILLE DU CONGRES DE PRINTEMPS 2024**
- **SAVE THE DATE – LES PROCHAINS RDV**

- **ACTUALITES**
- **CITATION**
- **APPEL A COTISATION**

CHRONIQUE – La médecine : une discipline en perpétuelle évolution Dr Pascal NEVEU

La médecine est *une discipline* à vocation exclusivement *humanitaire* dont l'objet est le secours de la vie et le soutien de la personne humaine dans le respect de toutes ses dimensions organiques, mentales et métaphysiques depuis sa conception jusqu'à sa mort.

L'Académie nationale de médecine définit par ailleurs *l'humanisme médical* comme « *une pratique de la médecine et des soins, absolument respectueuse à tous égards de la personne humaine ...* ».

Au-delà de ces considérations, deux questions se posent quand on évoque le statut de la médecine à savoir si elle relève du domaine de l'art ou du domaine de la science !

Ces interrogations ont fait l'objet d'une réflexion parue dans la revue Pratiques N°100 (1) sous la forme d'un questionnaire :

« *Que reste-t-il de l'art dans la médecine ?*

Il fut un temps où la médecine se définissait comme un art. Que peut-on en dire aujourd'hui ? Où l'art se cache-t-il encore dans la pratique de la médecine et du soin, question hautement subversive en ces temps d'objectivation et de nationalisation insensées ?

Ce ne sont pas les tenants de la « science » pure et dure qui nous le diront, car ils ne supportent pas la moindre incertitude, pourtant monnaie courante dans le domaine du soin.

Ce sont souvent les mêmes qui disqualifient les symptômes qui n'entrent pas dans leur connaissance d'une pathologie qui les confronte à leur insuffisance, voire à leur incompétence face à la complexité de la souffrance. L'évocation des justifications chronophages ne suffit pas à excuser une posture qui laisse l'humain sur le carreau de ses symptômes.

Nous avons décidé de débusquer l'art de soigner là où il se cache encore, dans les méandres de nos esprits rebelles, dans la créativité nécessaire à l'humain pour ne pas mourir, voire pour donner sens à sa vie.

.....

Les artistes pour qui soigner s'apparente à se laisser toucher, à donner la possibilité d'écouter tout, en mettant en œuvre ce qu'ils ont appris sans pour autant négliger les éléments tangibles de la souffrance de l'autre, résistent à la vague scientiste. Ils ne se laissent pas abuser par la question d'en découdre avec la maladie en oubliant que le malade est partie prenante de la vie, et que tout doit se jouer avec lui et autour de lui ou au-dessus de lui. ».

La médecine est-elle une science ?

Elle est incontestablement une discipline qui s'inscrit dans un environnement où la science est omniprésente par son implication au service du bien-être et de la santé de l'homme. Elle repose sur des connaissances médicales, des données probantes d'efficacité validées par des études expérimentales, des méthodes d'investigation cliniques, des observations. Elle dispose aujourd'hui de moyens considérables et incontournables issus de la recherche pour optimiser l'approche et la précision des diagnostics mais aussi plus modestement pour orienter l'option thérapeutique la plus conforme possible au résultat attendu. C'est ici toute la richesse des techniques scientifiques qui s'exprime.

Mais de là à assimiler la médecine à la science par essence relève d'une confusion avec le scientisme comme le souligne André Comte -Sponville (2) : « *Méfions-nous du scientisme en médecine comme ailleurs ! L'idée que le savoir puisse un jour totalement dispenser de savoir-faire - donc que la médecine cesse d'être un art, en ce sens, pour n'être plus que*

science – est une illusion dangereuse. : parce qu'elle évacuerait l'art de soigner (avec ce que cela suppose de subjectivité, de normativité, de liberté) au profit d'un savoir exclusivement objectif, donc impersonnel et même à la limite inhumain. » (La médecine ... Art ou science ou les deux ? Préface d'un article paru sous la direction de Dominique Le Nen et de Frédéric Dubrana)

La médecine est donc bien une discipline tributaire de la science au motif que c'est bien la science qui est au service de la médecine mais elle n'est pas la science.

La médecine est-elle un art ?

Elle évolue dans un espace humanitaire au sein duquel la notion d'humanisme prend tout son sens au service du patient malade et non pas seulement de la maladie. C'est par essence l'espace qui regroupe toutes les composantes de la santé et de la morbidité ; espace dans lequel évolue le médecin pour donner des soins qui relèvent ou devraient relever d'une compétence et d'un savoir-faire qui confinent à pratiquer l'art médical.

L'exercice de la médecine suppose en effet de la part du médecin une sensibilité artistique au même titre que celle qui habite l'artiste peintre lorsqu'il réalise une œuvre picturale.

La médecine est-elle un art ou est-ce le médecin qui doit rechercher dans chaque acte l'efficacité en dépassant le cadre de la seule manipulation rationalisée des outils à sa disposition ? Le pragmatisme en médecine c'est aussi la capacité de s'appuyer sur une observation objective et subjective du patient pour alimenter la réflexion du médecin dans toute sa dimension humaniste intuitive, sensible et humble. N'est-ce pas au médecin de viser l'excellence dans sa pratique au point d'en faire un art ? La médecine n'est sans doute pas un art mais il appartient au médecin de faire en sorte que chacun de ses actes puisse s'apparenter à une réalisation artistique !

Aujourd'hui comme hier, les médecins bénéficient tous d'une même formation médicale initiale pour devenir Docteur en médecine après avoir prêté le serment d'Hippocrate qui fixe le cadre déontologique au respect duquel ils sont soumis. Chacun d'eux s'engage ensuite dans des orientations et spécialisations selon leur personnalité.

A l'éclairage de ce qui précède, l'Homéopathie apparaît comme une pratique médicale de soins qui fait la synthèse, non exclusive d'ailleurs, de la réflexion que nous avons engagée sur la place de la science et de l'art dans la médecine. La découverte d'Hahnemann a mis en effet à l'honneur les vertus dont il a dû faire preuve pour bousculer les croyances, les incertitudes mais aussi les certitudes ésotériques ; pour prendre en compte la personnalité et l'expression de l'individu malade, la recherche expérimentale à l'échelon humain, et aboutir in fine à l'efficacité de l'infiniment petit, une des pierres angulaires de la thérapie homéopathique. Loin d'être marginalisée en matière d'exercice de la médecine, chaque médecin homéopathe peut et doit s'enorgueillir d'avoir augmenté ses compétences en matière de soins en se dotant d'un savoir venu compléter l'arsenal thérapeutique dont il dispose déjà de par sa formation médicale initiale !

Pour clore ce propos, gardons à l'esprit que caractériser la médecine n'est pas si simple et que les difficultés rencontrées pour la définir en disent long sur la richesse et la complexité de ses actions médicales. Elle est en toutes circonstances le domaine dans lequel se dévoilent et évoluent les maladies ; elle est comptable de tous les moyens à visée thérapeutique à disposition « *du médecin qui se doit d'être au service du patient et non de la médecine* » (Aristote).

1. - La revue Pratiques N° 100
2. - La médecine ... Art ou science ou les deux ? Préface d'un article paru sous la direction de Dominique Le Nen et de Frédéric Dubrana sous la plume de André Comte- Sponville6Prix litttré Suzanne Raffle de Chevaniel Décerné par le groupement des Ecrivains Médecins -Editions L'Harmallan -Collection » Médecine à travers les siècles ».

Code de déontologie – Article 56 – Confraternité Dr Alain SAREMBAUD

« Les médecins doivent entretenir entre eux des rapports de bonne confraternité ». Un médecin qui a un différend avec un confrère doit rechercher une conciliation, au besoin par l'intermédiaire du conseil départemental de l'ordre. Les médecins se doivent assistance dans l'adversité ». (Article 56 du code de déontologie ; article R.4127-56 du CSP).

Cette confraternité ne s'est pas déclinée du tout vis-à-vis des médecins homéopathes, tout au contraire, la preuve donnée par les détracteurs des thérapeutiques complémentaires (homéopathie, acupuncture et mésothérapie) dans *Le Figaro* (19 mars 2018) et entraînant une mise à l'index des médicaments homéopathiques via les conclusions de la Haute autorité de santé et les décrets ministériels qui ont suivi.

Cependant, il est reconnu que nombre de médecins homéopathes ont d'excellentes relations professionnelles et amicales, dans l'intérêt des patients et des malades, avec les autres médecins libéraux, hospitaliers et universitaires.

Comme l'exprime dans le Bulletin du conseil régional de l'ordre des médecins d'Ile-de France (*L'Info court'*, janvier-février 2023), son président, le docteur Garat,

« Le devoir de confraternité ne se limite pas à l'exercice professionnel. Les critiques voire la calomnie sont prohibées ; ne pas oublier qu'un médecin qui dénigre un confrère devant un tiers fait diminuer la confiance du patient à l'égard du corps médical : il ne rend service à personne et surtout pas à lui-même (effet boomerang)

Le devoir d'assistance et de secours dans l'adversité (difficultés de santé, matérielles, morales, sociales et professionnelles) est sans limites. Un médecin qui a connaissance d'une situation difficile d'un confrère doit tout mettre en œuvre pour lui venir en aide »

Cette formulation rejoint totalement l'objet du *Syndicat national des Médecins Homéopathes Français*, qui consiste en la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif.

Cet argument a été essentiel pour débouter l'appel d'un confrère calomniateur. Il a été entendu et compris par la Chambre disciplinaire du Conseil national de l'Ordre des médecins. Ce fait est capital, puisqu'il fait jurisprudence et inhibe ainsi les futurs détracteurs qui auraient l'intention de faire appel à notre plainte pour violation de l'article 56.

COTATIONS DES ACTES MEDICAUX... ou COMMENT AMELIORER L'ORDINAIRE... !

Dr Christine BERTIN-BELOT

Les médecins homéopathes comme leurs confrères généralistes connaissent mal la nomenclature des actes (particulièrement complexe il faut avouer...) et se contentent bien souvent de coter une consultation ou une visite : G/VG = 26,50€ s'ils sont en secteur 1 ou 2 OPTAM

C/V = 23€ s'ils sont en secteur 2 non OPTAM

Or la Convention, loin d'être parfaite bien entendu, réserve toutefois des possibilités d'élargir le champ des cotations et donc d'**optimiser les revenus des médecins en toute légalité**.

En 2024 la nouvelle Convention signée par les syndicats représentatifs s'appliquera dès la fin décembre avec en figure de proue la **valorisation à 30€ de l'acte de référence G** du médecin généraliste secteur 1 ou 2 OPTAM ... mais pas uniquement.

Le SNMHF organisera pour vous dès le mois de janvier 2025 des formations d'1h30 en visio-conférence le soir à 19h pour que vous soyez les premiers à bénéficier des nouveaux actes et nouveaux tarifs.

Notez dès à présent les dates des premières sessions : **28 janvier 2025, 4 février, 12 février**. Modalités d'inscription dans la prochaine Newsletter ou sur demande.

Être formé au bon usage de la nomenclature des actes médicaux, c'est aussi **éviter les contrôles et réclamations par vos CPAM** (c'est le premier motif de réclamations de l'Assurance Maladie contre les médecins).

En attendant, quelques actes à connaître et à ne pas oublier :

MOP = 5€ Majoration personnes âgées de 80 ans ou plus dont vous n'êtes pas le médecin traitant.

Uniquement utilisable par les médecins secteur 1 ou 2 OPTAM.

En consultation, visite, urgence, permanence des soins (en garde)

Cette majoration est à ajouter depuis le 1^{er} janvier 2024, jusqu'à présent elle était versée directement au médecin par l'assurance maladie chaque mois. Depuis, tout le monde l'oublie... !

APC = 56,50€ Avis ponctuel de consultant Valorisé à **60€** fin décembre 2024

Tous secteurs d'exercice.

Nécessite d'être titulaire de la spécialité « médecine générale » (ou de son équivalence).

Utilisable pour tous les patients qui vous sont adressés de façon « explicite » (= trace de la demande) par leur médecin traitant ou un médecin correspondant de ce dernier.

Retour d'information au médecin adresseur.

Ne pas avoir reçu le patient dans les 4 mois qui précèdent et ne pas coter de nouvel APC si on doit revoir le patient dans les 4 mois qui suivent, SAUF s'il vous est adressé à nouveau pour une pathologie différente de la précédente.

IMT = 60€ Consultation initiale d'inscription comme nouveau médecin traitant d'un patient en ALD

Tous secteurs d'exercice.

VL = 60€ Visite longue à domicile + MD majoration de déplacement médicalement justifiée **10€ + IK**

Tous secteurs d'exercice.

Nécessite d'être le médecin traitant du patient.

Une cotation de VL possible 4 fois dans l'année

-patients de 80 ans et plus, en ALD

-patients atteints de maladie neuro-dégénérative

-nouveau patient en ALD **ou** de 80 ans ou plus, dans l'impossibilité de se déplacer

TCG = 25€ Téléconsultation pour secteurs 1 et 2 OPTAM et **23€** pour secteurs 2 non OPTAM

GRAND SUCCES A LILLE DU CONGRES DE PRINTEMPS 2024

AH LE NORD !!! – Dr Jean-François XAVIER

Nous avons porté la flamme olympique de l'Homéopathie dans l'Hospice Gantois, lieu prestigieux, avec une centaine de participants, dans la foulée de celui de Giverny (mai 2022) :

Trousse homéopathique du sportif, témoignages vidéo de sportifs et homéopathie, prise en charge de l'endométriose, aide à la PMA, table ronde sur la gynécologie animée par Antoine Demonceaux, SHISSO et soins palliatifs, Recherche clinique et expérimentale en Homéo (avec une intervention passionnante de Michel Van Vassenhoven), interventions de pharmaciens avec préparatoires.

Une dizaine d'étudiants du DIU d'Homéopathie avec un nombre de sage-femmes étaient présents avec encore Antoine, le coordonnateur universitaire.

Bien entendu, une évocation émouvante et chaleureuse fut rendue à la mémoire de Didier Deswarte, ancien vice-président du SNMHF et président de la Société de perfectionnement homéopathique du Nord.

Notre Syndicat était lui aussi très présent dans ce congrès avec l'intervention de la présidente, Florence Paturel et sur le stand dédié, Pascal Neveu.

Sans oublier le voyage post congrès à Bruxelles avec Alain Sarembaud au pays de Tintin !

SAVE THE DATE – LES PROCHAINS RDV



Les 50èmes Entretiens Homéopathiques de Paris

Dates : 24 et 25 janvier 2025

Lieu : Paris

Ces cinquantièmes Entretiens homéopathiques de Paris sont organisés conjointement par les deux fédérations homéopathiques : la Fédération nationale des sociétés médicales homéopathiques de France (FNSHMF), et la Fédération française des sociétés d'homéopathie (FFSH).



Treizième Assises du Médecin homéopathe, organisées par le SNMHF, en visioconférence

Date : Mars 2025



Week end du 1^{er} mai 2025 congrès fédéral de printemps à Strasbourg,

organisé par la Société homéopathique de l'est et la Société de soins de support en oncologie, Jean-Lionel Bagot avec les chercheurs en homéopathie tels Bonamin, Frass.



Journée de la Société Française d'Homéopathie

Date : Jeudi 5 juin 2025

Lieu : Centre Hahnemann, 85 rue de Chézy, Neuilly-sur-Seine

« Les Peurs » avec Brigitte Lecot, Élisabeth Latour de Mareuil, Danielle Roux Sitruk, Suzanne Tartière, Patrick Vachette et Alain Sarembaud

ACTUALITES

Laboratoires BOIRON : Changement à la direction générale, Monsieur Thierry Boiron succède à Madame Valérie Lorentz-Poinsot.

Le DIU de thérapeutique homéopathique trace son chemin – Relevé d'étape : 65 étudiants sur 3 années dont 5 médecins (Dr Antoine Demonceaux)

CITATION

" Malgré ses avatars, la médecine demeure un ministère qui pour beaucoup repose toujours sur la sympathie (au sens étymologique que lui donnait Bergson) et sur la confiance (...). Si elle perdait ce qui lui reste de ce côté sacerdotal, cependant contesté, il apparait qu'elle se réduirait, qu'on le veuille ou non, à des applications de caractère distributif ou technique qui la rendraient parfaitement impersonnelle...,

(Jacques Bréhant - Thanatos - Editions Robert Lafont p 54)

APPEL A COTISATION

Il est essentiel de souligner que notre syndicat compte sur le soutien financier de ses adhérents. Nous avons besoin de chacun d'entre vous pour assurer la continuité de nos actions en faveur de cette thérapeutique. Si chaque adhérent parvient à convaincre un confrère de nous rejoindre, nous serons en mesure de renforcer notre impact et de poursuivre notre mission avec détermination.

Vous êtes adhérent ? [Cliquez et téléchargez l'appel de cotisation 2024 sur ce lien](#)

Vous n'êtes pas encore adhérent ? [Cliquez et téléchargez la fiche d'admission sur ce lien](#)

Vous aimez notre newsletter ?

Partagez-là avec vos contacts et invitez-les à s'inscrire au SNMHF